

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 7 mars 2016 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beaulé, les conseillères Marie-Claire Thivierge et Marie Poissant-Manning et les conseillers Luc Beaulé, Alfonsus Herscheid, Jean-Marc de Raeve et Nil Longpré.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2016-03-054

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté tel que présenté.

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 7 mars 2016

HEURE : 19 h

ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2016

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Demandes *Fonds Desjardins*
- Lancement du site internet
- Vérification comptable
- Couverture cellulaire Bell
- Ouverture rang de la Savane

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Bottin du Granit : ½ page
- 6.2 Emplois d'été : publication
- 6.3 Contrat directrice générale
- 6.4 Congrès FQM
- 6.5 Facture Mouny Sylvestre

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Avis de motion Règlement 2016-04 concernant la désignation d'un fonctionnaire pour une demande d'aide en sécurité civile

8.0 Transport

- 8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 8.2 Soumissions « sens unique » : équipement de déneigement

9.0 Hygiène du milieu

- 9.1 Plan de gestion des matières résiduelles

10.0 Santé et bien-être

- 10.1 Paniers de Bienvenues pour les nouveaux arrivants
- 10.2 Avril, mois de la jonquille
- 10.3 Souper des bénévoles

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Demande *Fonds éolien* : borne de recharge électrique publique
- 11.2 Demande *Branché au travail* : borne de recharge pour les employés municipaux
- 11.3 Contrat *Sentiers Boréals* : Scotch Cap
- 11.4 Offre de service panorama : Scotch Cap
- 11.5 Demande *Route des Sommets* : Scotch Cap
- 11.6 CCU : demandes de dérogations mineures
 - 1) lot 5 206 556 : 741, chemin Rivière-Bergeron
 - 2) lot 5 206 783 : rang des Grenier
- 11.7 Avis de motion Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme No 2006-008 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641
- 11.8 Avis de motion Règlement 2016-03 modifiant le règlement de zonage No 2006-009 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Achat d'équipement : Café culturel
- 12.2 Demande *Énergie du Granit* : Café culturel
- 12.3 Salon du commerce à Lac-Mégantic : camping
- 12.4 Animazoo : fête de Noël des enfants
- 12.5 Emplacement à la Marina : camping
- 12.6 Offre de service *Enseignes Bouffard* : enseigne Maison culturelle Laurier-Gauthier

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning
Sécurité publique
Comités : Comité de développement local de Piopolis, Comité culturel de Piopolis, Association touristique et culturelle de Piopolis, Sécurité, et Semaine Intergénérationnelle

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Administration générale
Aménagement, urbanisme et développement.
Comité : Comité consultatif d'urbanisme

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge

Loisirs et culture

Comité : Festival Piopolis fête l'hiver et les Échos de Piopolis

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve

Hygiène du milieu

Aménagement, urbanisme et développement

Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé

Santé et bien-être

Comité : Accueil nouveaux arrivants

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré

Aménagement, urbanisme et développement

Comités : Route des Sommets et Cœurs villageois

Maire : Marc Beaulé

Transport

Comités : Conseil des maires et comités de la MRC, voirie, journal les *Échos de Piopolis*

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-055

2.0 Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2016

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,

Appuyé par le conseiller Nil Longpré

Et résolu,

QUE le procès-verbal du 1^{er} février soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Demandes *Fonds Desjardins* : une demande pour le Scotch Cap et une pour le café culturel
- Lancement du site internet : une conférence de presse a eu lieu le 3 mars dernier
- Vérification comptable : l'audit a eu lieu le 2 mars dernier
- Couverture cellulaire Bell : des équipes sont venues dans la Municipalité pour étudier les possibilités
- Ouverture rang de la Savane : pas pour cette année, car pas au budget

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

- Sentier du Clocher
- Rang de la Savane

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de février 2016 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

2016-03-056

6.1 Bottin du Granit : ½ page

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis accepte l'offre datée du 29 décembre 2015 de « Le Bottin du Granit » pour l'entête de la section du bottin téléphonique réservée à notre municipalité à un coût de 250.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-057

6.2 Emplois d'été : publication

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures dans l'*Écho de Frontenac* pour les postes saisonniers; camping, et café culturel, pour la saison 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-058

6.3 Contrat directrice générale

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché M^{me} Karine Bonneau pour occuper les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière le 20 janvier 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier le contrat de travail de M^{me} Karine Bonneau afin de lui ajouter une clause de contribution annuelle de REER jusqu'à un maximum de 8,5% de son salaire annuel;

ATTENDU QUE cette contribution est rétroactive depuis l'embauche de M^{me} Karine Bonneau jusqu'à concurrence de 2 500\$ par année pour 2014 et 2015;

ATTENDU QUE M^{me} Karine Bonneau accepte de modifier son contrat;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le maire est autorisé à signer, au nom de la Municipalité, un nouveau contrat d'embauche définissant les conditions de travail de M^{me} Karine Bonneau à l'intérieur du cadre budgétaire et selon les politiques administratives en vigueur;

QUE le nouveau contrat d'embauche reprenne essentiellement les mêmes conditions de travail;

QUE le nouveau contrat de travail contienne une clause de contribution annuelle au REER de M^{me} Karine Bonneau équivalent à sa contribution personnelle jusqu'à un maximum annuel de 8, 5 pour cent de son salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-059

6.4 Congrès FQM

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale à participer, du 29 septembre au 1^{er} octobre prochain au Centre des congrès de Québec, au 75^e *Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)*.

QUE les frais d'inscription, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-060

6.5 Facture Mounty Sylvestre

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE les membres du Conseil municipal de Piopolis autorisent le paiement de la facture pour les honoraires professionnels de Monty Sylvestre concernant le dossier de cour d'appel Binet au montant de 3001 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit affectée au poste 02-190-01-412: Services juridiques - Autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 Sécurité publique

7.1 Avis de motion Règlement 2016-04 concernant la désignation d'un fonctionnaire pour une demande d'aide en sécurité civile

La conseillère Marie Poissant-Manning donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT 2016-04 concernant la désignation d'un fonctionnaire pour une demande d'aide en sécurité civile.

8.0 Transport

2016-03-061

8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 2 395.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raève,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-062

8.2 Soumissions « sens unique » : équipement de déneigement

Soumissions reçues:

Entreprises :	Équipement
Robitaille équipement inc.	7 150.00 \$
Électro mig inc.	7 195.00 \$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte la soumission de l'entreprise Robitaille équipement inc. de St-Augustin-de-Desmaures au montant de 7 150.00 \$ plus taxes pour l'achat d'équipement de déneigement, sens unique, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 12 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 Hygiène du milieu

2016-03-063

9.1 Plan de gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE la MRC du Granit est à revoir son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) afin qu'il respecte les objectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE dans le projet du PGMR sont inclus un plan d'action 2016-2020 et ses actions afin que les objectifs du MDDELCC soient réalisés;

ATTENDU QUE selon l'objectif # 5 « recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiels et ICI », l'action 20 souhaite instaurer une collecte de 3e voie, bac brun;

ATTENDU QUE 3 scénarios ont été présentés aux maires, directeurs généraux et en consultation publique concernant la collecte de 3e voie :

Scénario 1 (urbain + route, 18 collectes);
Scénario 2 (toutes portes, 29 collectes);
Scénario 3 (toutes portes, 18 collectes);

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis appuie la démarche de la MRC du Granit dans son élaboration de son PGMR et propose que le Scénario 3 soit retenu soit une collecte de 3e voie, bac brun, à toutes les portes de la Municipalité, 18 fois par année afin d'améliorer le pourcentage de recyclage des matières organiques dans la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 Santé et bien-être

2016-03-064

10.1 Paniers de Bienvenues pour les nouveaux arrivants

ATTENDU QUE le comité des nouveaux arrivants offre des paniers de bienvenues contenant de l'information sur la Municipalité ainsi que des coupons-rabais chez des commerçants lorsque des nouveaux résidents s'installent de façon permanente dans la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QU' afin de faciliter la gestion du contenu des paniers, la Municipalité défraie un montant de 60 \$ par panier pour l'achat de coupons-rabais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-065

10.2 Avril, mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-066

10.3 Souper des bénévoles

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QU'un montant de 3 000 \$ plus taxes pris à même le poste budgétaire « Semaine du bénévolat » est alloué pour le souper des bénévoles qui se fera le 16 avril prochain et où il sera souligné l'apport des nombreux bénévoles de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

2016-03-067

11.1 Demande Fonds éolien : borne de recharge électrique publique

ATTENDU QUE le comité de développement local de Piopolis (CDLP) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser et promouvoir le développement touristique, commercial et socio-économique de la Municipalité de Piopolis;

ATTENDU QUE le CDLP souhaite implanter une borne de recharge pour les véhicules électriques à Piopolis afin de permettre d'attirer une nouvelle clientèle touristique, de nouveaux résidents et par le fait même, favoriser le développement socio-économique de la Municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la mise en oeuvre du plan d'action du comité Coeurs villageois de la Municipalité;

ATTENDU QUE le CDLP souhaite faire une demande au Fonds de développement des parcs éoliens afin de financer une partie de son projet d'implantation de borne de recharge pour véhicule électrique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis donne son appui au CDLP pour la demande au Fonds de développement des parcs éoliens du CDLP pour son projet d'implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-068

11.2 Demande Branché au travail : borne de recharge pour les employés municipaux

ATTENDU QUE le programme Branché au travail découle du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2020) et de la Stratégie d'électrification des transports 2013-2017;

ATTENDU QUE ce programme s'applique à la recharge des véhicules électriques en milieu de travail et offre une aide financière à l'acquisition d'une borne de recharge électrique correspondant au moindre des montants entre 75 % des dépenses admissibles ou à 5 000 \$;

ATTENDU QU'une municipalité est admissible si elle remplit les conditions du programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis souhaite installer une borne pour ses employés au bureau municipal;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire une demande au programme Branché au travail pour l'acquisition d'une borne de recharge pour voiture électrique en milieu de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-069

11.3 Contrat Sentiers Boréals : Scotch Cap

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager un sentier de randonnée pédestre conduisant au sommet du Scotch Cap en respectant les normes de développement durable;

ATTENDU QUE *Sentiers Boréals* est une entreprise d'aménagement de sentiers à surface naturelle qui est située au Québec depuis 2009 et qui utilise des techniques et des standards qui privilégient les aménagements durables et naturels en répondant aux normes les plus strictes en environnement et en sécurité;

ATTENDU QU'une offre de services a été demandée à *Sentiers Boréals* afin qu'il effectue les travaux de rehaussement du sentier existant du mont Scotch Cap pour le rendre plus accessible, sécuritaire et moins sensible à l'érosion;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité accepte l'offre de service de *Sentiers Boréals* datée du 9 février 2016 au montant 17 625 \$ plus les taxes;

QUE cette somme soit payée en partie par la subvention reçue du Pacte rural 2014-2016 et le restant avec la somme reçue du Fonds Desjardins;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Offre de service panorama : Scotch Cap

2016-03-070

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager un sentier de randonnée pédestre conduisant au sommet du Scotch Cap en la Municipalité de Piopolis;

ATTENDU QU'il s'agit d'une montagne dont le sommet offre un panorama exceptionnel sur les Appalaches;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite y installer, au sommet, un panneau de lecture du paysage qui répertorie les montagnes en panorama;

ATTENDU QUE Mme Marie-Claude Lacombe a déposé au Conseil une offre de service comme personne ressource afin de produire une table de lecture du paysage;

ATTENDU QUE Mme Lacombe possède une expertise dans la réalisation de ce genre de mandat et connaît bien la Route des Sommets et la région;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge

Et résolu,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service présentée par Mme Marie-Claude Lacombe en collaboration avec M. François Villemaire datée de février 2016 pour le projet de table de lecture de paysage pour le sommet de Scotch Cap sur la Route des Sommets à Piopolis au montant maximum de 680 \$ pris en partie à même la subvention disponible de la Route des Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-071

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite installer une table de lecture de paysage pour le Sommet du Scotch Cap;

ATTENDU QUE le mandat de personnes ressources pour la production de cette lecture de paysage a été donné à Mme Marie-Claude Lacombe et M. François Villemaire;

ATTENDU QU'avec recommandation de ces dites personnes, l'entreprise Enseignes Bouffard a produit à la Municipalité une offre de service pour la fabrication du dit panneau d'interprétation du paysage;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service daté du 31 janvier 2016 de l'entreprise Enseignes Bouffard pour un montant ne dépassant pas 1364\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-072

11.5 Demande Route des Sommets : Scotch Cap

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager un sentier de randonnée pédestre conduisant au sommet du Scotch Cap en la Municipalité de Piopolis;

ATTENDU QU'il s'agit d'une montagne dont le sommet offre un panorama exceptionnel sur les Appalaches;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite y installer, au sommet, un panneau de lecture du paysage qui répertorie les montagnes en panorama;

ATTENDU QUE la Municipalité se retrouve sur le territoire de la Route des Sommets et y adhère depuis les tous débuts;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité demande une contribution à l'organisme la Route des Sommets pour un montant qui correspond à 50% des coûts du projet jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 \$ pour le montage d'une table de lecture de paysage qui sera localisé au sommet du mont Scotch Cap.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6 CCU : demandes de dérogations mineures

2016-03-073

1) lot 5 206 556 : 741, chemin Rivière-Bergeron

ATTENDU les demandes de dérogations mineures n° 2016-02-004 de Monsieur Nicolas Beaulieu pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal existant à une marge de recul arrière en deçà de la norme exigée et l'implantation d'un bâtiment accessoire, remise, à une marge de recul avant en deçà de la norme exigée sur le lot 5 206 556 situé au 741, chemin de la Rivière-Bergeron à Piopolis.

ATTENDU QUE selon l'article 7.4.4 du Règlement de zonage 2006-009, la marge de recul arrière d'un bâtiment principal doit être de 15 mètres et que le dit bâtiment se situe à 10.27 mètres;

ATTENDU QUE selon les articles 7.3.2 et 7.4.2 du Règlement de zonage 2006-009, la marge de recul avant permise d'un bâtiment accessoire situé dans la zone ÎLOT 14 est de 15 mètres et plus et que le dit bâtiment accessoire est à 10.3 mètres de l'emprise de la rue ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en environnement et bâtiment recommande que la dérogation mineure concernant la marge de recul arrière du bâtiment principal soit acceptée, mais que la demande de dérogation mineure concernant le bâtiment accessoire, remise, soit refusée;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite vendre son immeuble et qu'il subira un préjudice majeur en cas de non-acceptation de la demande de dérogation mineure concernant le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas agi de mauvaise foi et est prêt à déplacer le bâtiment accessoire, remise, afin qu'il respecte la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal de faire droit à la demande de dérogation mineure concernant la marge de recul arrière du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal de ne pas faire droit à la demande de dérogation mineure concernant la marge de recul avant du bâtiment accessoire et demander au propriétaire de déplacer le bâtiment afin qu'il respecte la réglementation en vigueur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure n° 2016-02-004 de Monsieur Nicolas Beaulieu pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal existant à une marge de recul arrière en deçà de la norme exigée sur le lot 5 206 556 situé au 741, chemin de la Rivière-Bergeron à Piopolis, **est acceptée** ;

QUE la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire, remise, à une marge de recul avant en deçà de la norme exigée sur le lot 5 206 556 situé au 741, chemin de la Rivière-Bergeron à Piopolis, **est refusée**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-074

2) lot 5 206 783 : rang des Grenier

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-02-005 de Monsieur Roger Desbiens représentant de L'équité inc. pour permettre le lotissement d'un terrain riverain à une largeur minimale à la ligne des hautes eaux en deçà de la norme exigée sur le lot 5 206 783 situé sur le rang des Grenier à Piopolis;

ATTENDU QUE le dit lot se retrouve à moins de 300 mètres du lac et que selon l'article 6.1 du Règlement de lotissement 2006-010, la largeur minimale à la ligne des hautes eaux exigée pour permettre la construction d'un bâtiment principal est de 25 mètres dans ce secteur;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite lotir à une largeur de 9.1 mètres à la ligne des hautes eaux;

ATTENDU QU'il n'existe pas de situations semblables qui se retrouvent dans ce secteur;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles voisins subiront un préjudice majeur en cas d'acceptation de la demande;

ATTENDU QUE le demandeur ne subirait pas un préjudice majeur en cas de refus puisqu'il est le propriétaire du lot riverain adjacent et peut accorder un droit de passage vers le lac;

ATTENDU QUE le CCU ne recommande pas au Conseil municipal de faire droit à cette demande ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure n° 2016-02-005 de Monsieur Roger Desbiens représentant de L'équité inc. pour permettre le lotissement d'un terrain riverain à une largeur minimale à la ligne des hautes eaux en deçà de la norme exigée sur le lot 5 206 783 situé sur le rang des Grenier à Piopolis, **est refusée.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7 Avis de motion Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme No 2006-008 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641

Le conseiller Luc Beaulé donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le PLAN D'URBANISME No 2006-08 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641.

11.8 Avis de motion Règlement 2016-03 modifiant le règlement de zonage No 2006-009 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641

Le conseiller Jean-Marc de Raeve donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le RÈGLEMENT DE ZONAGE No 2006-09 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641.

12.0 Loisirs et culture

2016-03-075

12.1 Achat d'équipement : Café culturel

Soumissions reçues:

Entreprises :	Travaux complets
Info-caisse inc	1 395.00 \$
Neopos inc.	2 987.00 \$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning

Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte la soumission de l'entreprise Info-caisse inc. de Sherbrooke au montant de 1 395.00 \$ plus taxes pour l'achat d'une caisse enregistreuse et d'un module d'enregistrement des ventes le tout tel que décrit dans la soumission datée du 18 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-076

12.2 Demande Énergie du Granit : Café culturel

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite, suite à l'acquisition de l'ancienne école du village, la *Maison culturelle Laurier-Gauthier*, ouvrir un café au premier étage du bâtiment;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif de compléter l'offre de services de la Municipalité;

ATTENDU QU'Énergie de France, actionnaire des éoliennes de la MRC du Granit, offre d'accompagner financièrement les municipalités actionnaires pour des projets structurants au niveau culturel;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire une demande d'aide financière à Énergie de France.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-077

12.3 Salon du commerce à Lac-Mégantic : camping

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité participe au salon du commerce de Lac-Mégantic du 29 avril au 1^{er} mai 2016 au Centre sportif;

QUE les frais d'inscription de 128.75 \$ pour le salon et tous les autres frais relatifs aux déplacements et repas qui pourront être engendrés par ce salon sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-078

12.4 Éducazoo : fête de Noël des enfants

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE dans le cadre de la fête des enfants de Piopolis – édition 2016, le montant de 835\$ soit déboursé par la Municipalité pour une activité avec l'entreprise «Éducazoo» qui aura lieu le 10 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-079

12.5 Emplacement à la Marina : camping

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis s'engage à donner un montant de **325.00\$** au Comité de la Marina de Piopolis pour un espace de stationnement au quai pour le camping municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-080

12.6 Offre de service Enseignes Bouffard : enseigne Maison culturelle Laurier-Gauthier

ATTENDU QUE la Maison culturelle Laurier-Gauthier appartient à la Municipalité depuis décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les bâtiments municipaux sont identifiés par des enseignes avec le logo et les couleurs de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour une uniformité, le Conseil souhaite installer une enseigne à la Maison culturelle Laurier-Gauthier;

ATTENDU QU'Enseignes Bouffard a réalisé le montage des autres enseignes de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis accepte l'offre de service datée du 22 février 2016 d'Enseignes Bouffard pour la réalisation d'une enseigne pour la Maison culturelle Laurier-Gauthier au montant de 2 200.98\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-081

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois de février 2016 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

Aucun sujet à traiter.

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant-Manning
Assemblée générale annuelle du CDLP.
Réunion à venir ATCP.

Participation à une rencontre à la MRC pour compte rendu de la Semaine intergénérationnelle.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Rencontre avec Patrice Gagné de la MRC concernant le fonctionnement d'une demande d'exclusion à la CPTAQ.
Participation à une conférence de presse sur les travailleurs dans la région.
Participation à une rencontre du CCU.
Participation à la conférence de presse pour le lancement du site internet.
Travail sur la modification du contrat de la DG.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Journée internationale de la femme le 8 mars.
Participation à l'Échos de Piopolis.
Participation à Piopolis Fête l'hiver et information.
Exposition à la bibliothèque sur les capitaines et les voiles.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Communication avec Bell pour couverture cellulaire.
Rencontre APLM : relevé sur la rivière Arnold.
Participation au Salon VR de Montréal.
Rencontre avec Patrice Gagné concernant une demande d'exclusion.
Participation à une rencontre du CCU.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Information sur le souper des bénévoles : traiteur Légion canadienne.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Rencontre à venir pour la Route des Sommets.

Maire : M. Marc Beaulé
Participation à des entrevues pour le poste de gérant de café.
Travail sur l'aménagement du café.
Participation à une rencontre pour Place aux jeunes : 17 jeunes scolarisés.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

- Modification règlement de zonage
- Nom du café
- Enseigne pour café
- Contrat DG
- PGMR
- Comptes à payer
- Heures d'ouverture du café
- Compostage
- Aféas : cabane à sucre
- Projet Verre-vert

2016-03-083

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,

QUE la séance soit levée ; il est 20 h 42.

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Marc Beaulé, maire